



# **RAPPORT ANNUEL 2010**

PROGRAMME D'APPUI EN EXPERTISE A L'ETAT BENINOIS

(PAEX) BEN 08 018 11

## TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	05
Objectifs	<b>06</b> 07 07
3. SITUATION ACTUELLE	09
4. BILAN DES ACTIVITES  4.1 Date d'entrée en service  4.2 Ministère de service concerné  4.3 Termes de références (TDR)  4. 4 Comparaison entre TDR et réalisations recueillies  4.5 Analyse de la planification des activités	11 11 11 15 21
5. BILAN DES FINANCES  5.1 Aperçu des dépenses par rapport au planning financier  5.2. Analyse du planning financier	23 23 27
6. APPRECIATION DES CRITERES DE SUIVI PAR EXPERTISE	28
	<b>29</b> 29 29
8.0 Planning prévisionnel des activités depuis le démarrage de la mission  8.1 Planning des activités de l'année 2011  8.2 Planning financier 2011	30 32 33
9. MESURES ET RECOMMANDATIONS GENERALES 9. 1 Dysfonctionnements constatés dans la gestion des fonds 9.2 Recommandation pour améliorer la gestion et la pertinence du fonds	35 35 35
10. CONCLUSIONS	<b>36</b> 37
11. ANNEXES	40



Annexe 1 : Arrêté portant création et fonctionnement du Comité  Technique de Pilotage pour la mise en place de l'ACSSA	01
Annexe 2 : Note de service portant création du Groupe technique de travail pour la mise en place de l'ACSSA	05
Annexe 3 : Arrêté portant création et fonctionnement de la mise en place du laboratoire central	07
Annexe 4 : Requête de Partenariat MAEP AFSCA	19
Annexe 5 : Lettre de l'AFSCA acceptant un partenariat avec l'ABSSA	22
Annexe 6 : Organigramme du MAEP	25
Annexe 7 : Organigramme provisoire de l'ABSSA	28
Annexe 8 : Organigramme du laboratoire central	30
Annexe 9 : Requête du MAEP au MAEIAFBE pour solliciter l'opérationnalisation de l'ABSSA et du laboratoire central	32
Annexe 10 : TDR relatifs au renforcement de capacité des inspecteurs en charge du contrôle sur les denrées alimentaires	35
Annexe 11 : Réponse MAEP à la CTB sur l'appui à l'opérationnalisation du	46

### **ABREVIATIONS**

DAGRI

AC Autorité Compétente

ABSSA Autorité Béninoise de la sécurité Sanitaire des Aliments

AFSCA Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire ou Agence alimentaire

AOF Attributions, Organisations et Fonctionnement

Direction de l'Agriculture du MAEP

ATEP Association des Transformateurs et Exportateurs des Produits

BTC-CTB Agence Belge de Développement
CEBENOR Centre Béninois de Normalisation

CTP Comité Technique de Pilotage

DANA Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée du MAEP

DC Directeur de cabinet

DCA Direction du contrôle Alimentaire
DE Direction de l'Élevage du MAEP

DHAB Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base du

Ministère de la Santé

DMCQ Direction de la Métrologie et de Contrôle Qualité

DP Direction des Pêches du MAEP

DPQC Direction de la Promotion de la Qualité et du Conditionnement des Produits Agricoles

FR Feuille de Route

GTT Groupe Technique de Travail

LCSSA Laboratoire de contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments

MAEP Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, du Bénin

MS Ministère de la Santé

OAV Office alimentaire et vétérinaire, unité de contrôle de la DG Sanco

OIE Office international des Épizooties

PASP Projet d'Appui au Secteur Privé, projet européen de soutien aux entreprises agro

alimentaires

RASFF Rapid Alert System Food and Feed, système d'alerte rapide de la COM pour aliments et

aliments pour animaux, pour informer les pays tiers et être informé par eux.

SGM Secrétaire Général du ministère

TRACES Trade Control and Expert System, système expert de la COM pour l'émission des

certificats

UE Union Européenne

UEMOA Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, qui regroupe le Bénin, le Burkina Faso,

la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo

PTF's Partenaires Techniques et Financiers



### 1 INTRODUCTION

Le Programme d'Appui en Expertise à l'Etat Béninois (PAEX) fait l'objet de la Convention Spécifique signée le 21 mars 2008 pour un budget de montant total initial de 1.250.000 euros en vue d'appuyer les secteurs prioritaires de la coopération au développement belge retenus de commun accord dans le PIC ou en appui à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'Harmonisation et l'Alignement de l'Aide.

L'objectif de ce programme est de rendre plus efficace le fonctionnement des institutions retenues pour leur permettre de mieux jouer leur rôle dans le cadre de leur mandat en rapport avec les priorités du PIC.

Depuis sa mise en œuvre, la seule requête qui a été soumise au financement par ce programme porte sur l'assistance technique sollicitée par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) en vue de la création au Bénin d'une Autorité Béninoise de la Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA), et l'opérationnalisation du Laboratoire Central de la Sécurité Sanitaire des Aliments (LCSSA).

De ce fait, le présent rapport annuel se réfère exclusivement au seul projet d'appui au MAEP pour la création de l'ABSSA pour un budget indicatif réservé à cet effet d'un montant de 400.000 euros pour la mobilisation des différentes expertises prévues.

Exception faite de ce projet, aucun autre ne bénéficie du financement du PAEX en dépit des besoins importants potentiels qui sont exprimés par le partenaire.

C)uman BARRY AT PAEX/ABSSA

5



### 2 FICHE PROJET

Appui au MAEP pour la création de l'Autorité Béninoise de la Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA) et du Laboratoire Central

Financé par	- Royaume de Belgique (DGD) - Gouvernement béninois
Agence d'exécution	Agence Belge de Développement (CTB)
Structure de tutelle	-Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)
Localisation du projet	Départements de l'Atlantique Cotonou  Bénin
Début du projet:	5 Novembre 2009
Durée	18 mois
Dudget	Partie Belge : 527 650 EUROS
Budget	Partie Béninoise : 3.506.214.767. FCFA = 5.345.190 EUROS <sup>1</sup>
Secteur (s)	Agricole/Agriculture
Sous-secteur(s)	Structures de contrôle du MAEP (Elevage, Pêches, Promotion de la Qualité et du conditionnement, l'Agriculture, direction de l'Alimentation et de la Nutrition appliquée) et la direction de l'Hygiène et de l'assainissement de Base (DHAB) du Ministère de la santé MS(DHAB)

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cette contribution de la partie béninoise représente le montant alloué par le budget national pour d'une part la construction du laboratoire et d'autre part l'acquisition d'une partie des équipements.

### 1. Objectifs

Le projet a pour objectif global la création d'un cadre institutionnel viable, performant et capable d'assurer la régulation en matière de sécurité sanitaire des aliments au Bénin.

De manière plus spécifique, l'assistance technique a centré sa stratégie d'appui autour d'axes d'interventions visant à accompagner le MAEP dans le processus complet de mise en place de l'ABSSA, allant de la préparation des décisions, l'Elaboration d'un plan d'action, la conception du dispositif, la définition des organes, la rédaction des statuts juridiques, l'évaluation des besoins matériels et financiers, au renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles, sans oublier l'appui au laboratoire central dans le processus d'accréditation.

L'appui à la création de l'ABSSA s'oriente plus particulièrement vers l'obtention des résultats ci dessous:

- → Un programme d'appui ou une feuille de route est élaboré/adopté pour la mise en place de l'ABSSA. Ce programme précise les différentes actions à mener pour rendre opérationnelle la future autorité.
- → Une proposition de structuration de l'autorité compétente est validée par le comité de pilotage de la mission.
- → Les besoins matériels et financiers de l'autorité béninoise sont évalués et les dispositions sont prises pour être assurées par le MAEP et les PTF.
- → Les propositions de textes devant régir l'autorité compétente sont validées par le comité de pilotage de la mission.
- → Le laboratoire central est fini, mis en marche et qualifié à l'accréditation à la norme ISO 17025.
- → Un point focal est outillé pour conduire le processus de mise en place de l'autorité compétente.

### 2. La philosophie de l'intervention

Pour rappel, dans la feuille de route élaborée par la mission et validée par les autorités béninoises il a été clairement souligné que la philosophie de l'intervention serait basée sur une approche participative, sur des valeurs de complémentarité, d'appropriation locale et de durabilité, Cela signifie que :

- L'assistance technique constitue un maillon parmi un ensemble de mesures du PSRSA visant à renforcer l'autorité de l'Etat dans son rôle de régulation et de contrôle afin de protéger le marché national et la santé des consommateurs.
- Une coordination efficace et continue entre les divers acteurs impliqués est donc primordiale afin d'assurer les synergies recherchées. Ceci se fait principalement par le biais du Comité de Pilotage de la mission, et le secrétariat Général du MAEP et du MS.
- La pérennité des actions développées par l'assistance technique devra être assurée par un transfert progressif des responsabilités vers l'ABSSA.

### 3 SITUATION ACTUELLE

Aujourd'hui, sur le plan international et sous régional, le Bénin est signataire de divers accords et conventions, notamment les accords SPS (sanitaires et phytosanitaires) de l'OMC. Ceci implique que le Bénin doit respecter les règles de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE), de la Convention internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV) et les exigences de la Commission du Codex alimentarius (commission mixte FAO/OMS).

Face aux différentes crises alimentaires et sanitaires survenues dans le monde depuis une dizaine d'années, l'UEMOA a imposé aux Etats membres, en application de son règlement n°7/2007/CM/UEOMA daté du 06 avril 2007 relatif à la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments, la création d'un « organisme national de sécurité sanitaire des aliments » et d'une « autorité de sécurité sanitaire chargée de l'analyse des risques sanitaires ».

Pour mettre en place un système de régulation et de contrôle viable et pérenne et faire jouer à l'Etat un rôle efficient pour la protection de son marché national et de la santé des consommateurs, les nombreux problèmes auxquels il est confronté doivent être résolus et différents défis relevés. Les principales contraintes identifiées concernant la mise en place de l'ABSSA sont :

- les dysfonctionnements des services de contrôle et le non-respect des obligations contractuelles;
- l'inadéquation de certains textes réglementaires par rapport aux activités de contrôle;
- l'inexistence de matériel et de moyens adéquats pour les services de contrôle ;
- l'inexistence de cadre de concertation réel pour la protection de la santé des consommateurs ;
- le dysfonctionnement des laboratoires de contrôle ;
- l'inexistence d'une chaîne de commande directe du sommet à la base ;
- les entraves à la facilitation des échanges internes et externes;
- les coûts élevés des services de contrôle ;



- la non-protection du marché national (contraire aux règles de l'OMC);
- la corruption;
- la faiblesse du dialogue secteur public/secteur privé/ association de consommateur/ société civile;
- les difficultés des services de contrôle à se conformer aux exigences en matière de normes et de qualité.

La pérennité de l'assistance technique doit être assurée par un transfert progressif des responsabilités des experts à l'ABSSA, mais également par la professionnalisation des services de contrôle, le renforcement des capacités du personnel technique tant qualitatif que quantitatif et l'existence d'un dialogue permanent entre les directions techniques du MAEP en charge du contrôle et celles d'ailleurs, dont découlera la future Autorité Béninoise de la Sécurité Sanitaire des Aliments.



### 4 BILAN DES ACTIVITES

Le bilan des activités menées dans le cadre du financement par le PAEX concerne exclusivement la seule et unique expertise inscrite au financement du PAEX dans le cadre de l'assistance technique au MAEP pour la création de l'Autorité Béninoise de la Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA). Cette expertise se regroupe en deux grandes catégories:

- La première se veut d'une durée plus longue d'au moins dix huit (18) mois assurée par un expert recruté par la CTB intitulé sous le libellé d'expert permanent qui est chargé de mettre sur pieds, de superviser et coordonner l'ensemble des expertises de plus courte durée
- La seconde constituée d'un ensemble d'experts de courte durée dont les apports se rapportent à des points d'attention spécifiques devant permettre d'asseoir une structure complète. Cette catégorie de consultations est assurée par des expertises identifiées par des appels à candidature faisant appel à des experts tant locaux qu'internationaux sur la base des termes de référence dûment établis en rapport avec les structures concernées de l'administration béninoise.

### 4.1 Date d'entrée en service

✓ Novembre 2009

### 4.2 Ministère de service concerné

- ✓ Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)
- ✓ Ministère de la Santé

### 4.3 Termes de références (TDR)

### a) Contexte du projet :

Au nombre des options retenues par le Bénin dans son plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole pour faire face aux défis du secteur et en particulier celui de la sécurité alimentaire, figure le renforcement de l'autorité de l'Etat dans son rôle de régulation et de contrôle. De nombreux diagnostics et études réalisés par des organismes internationaux révèlent les faiblesses de la plupart des services actuellement en charge de la sécurité sanitaire des aliments au Bénin. Ces faiblesses techniques et/ou dysfonctionnements du système de contrôle empêchent tant la



protection du marché national et de la santé des consommateurs, que la conquête des marchés d'exportations. Par ailleurs, des directives sous-régionales récentes (UEOMA/2007) imposent aux Etats membres la création d'un organisme national de sécurité sanitaire.

C'est dans ce cadre que les autorités béninoises ont entrepris de mettre en place une autorité de sécurité sanitaire des aliments dont la mission sera orientée à la fois sur l'évaluation et la gestion des risques sanitaires.

La coopération belge a apporté son soutien à travers le « Programme d'Appui en Expertise à l'Etat Béninois ». Il s'agit d'appuyer la mise en place d'un cadre institutionnel et organisationnel performant, capable d'assurer la régulation en matière de sécurité sanitaire des aliments.

Ce projet est mis en œuvre par une équipe composée d'un expert permanent spécialiste en organisation des services de contrôle sanitaire et des expertises ponctuelles spécifiques, nationales ou internationales, en fonction des besoins identifiés

### b) Fonction:

Placé sous l'autorité générale du Représentant Résident de la CTB à Cotonou, l'expert en contrôle sanitaire est mis à disposition du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP).

Il est chargé d'appuyer la conception du dispositif de l'Autorité Béninoise de la Sécurité Sanitaire des Aliments, la définition de ses organes et de leur mode de fonctionnement. Il accompagne également le laboratoire central de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments dans un processus d'accréditation. Enfin, il assure le transfert des compétences nécessaires en vue de l'animation du processus de mise en place de l'autorité compétente.

L'expert a travaillé en étroite collaboration avec les autres experts du projet, le MAEP et les différents partenaires, et en particulier avec le Comité Technique de Supervision du projet mis en place à cet effet par le MAEP. Il veille à assurer le renforcement de capacités des différentes organisations et institutions partenaires.

L'expert est en outre chargé de :



- Organiser l'<u>évaluation</u> du système actuel d'autorité compétente du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP);
- Proposer, et faire valider par le Comité de Supervision, la <u>structuration</u> de l'autorité en charge de la sécurité sanitaire des aliments au MAEP tenant compte du contexte régional et international; et proposer, entre autres, une articulation entre l'autorité compétente et les directions techniques impliquées dans le contrôle;
- Proposer, et faire valider par le Comité de Supervision, des <u>textes</u> devant régir l'autorité compétente;
- Evaluer les besoins matériel et financier de l'autorité compétente ;
- Proposer, faire valider et appuyer la mise en œuvre d'un <u>plan d'action</u> pour la mise en place de l'autorité compétente (formation, conduite d'actions pilotes dans l'évaluation et l'analyse des risques etc.) y inclus l'identification d'un point focal pour conduire le processus de mise en place, ainsi qu'un projet de pérennisation de l'autorité compétente;
- Accompagner le <u>laboratoire central</u> de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments dans un processus d'<u>accréditation</u>; c'est à dire assister la direction du laboratoire central dans l'organisation et la gestion du laboratoire; la validation des cahiers de charges de certification, la mise en place d'un système de management de la qualité conforme aux exigences de la norme ISO 17025; et l'élaboration (et appui à la mise en œuvre) d'un plan de formation pour le personnel du laboratoire.

Sur le plan de la coordination du projet et de la gestion administrative et financière, l'expert est également chargé des tâches suivantes :

- La présentation en début de projet, au Comité de Technique de Supervision (CTS) et à la CTB, de la méthodologie et du plan opérationnel définissant clairement les différentes étapes du projet, et d'une série d'indicateurs devant permettre d'en mesurer l'atteinte des résultats;
- L'établissement des rapports d'avancement trimestriels, à présenter au Comité
   Technique de Supervision et à la CTB;



- L'élaboration des termes de références des consultants de courte durée, y inclus le type de rapportage attendu et les activités de renforcement des capacités prévues pour les différentes organisations et institutions partenaires dans la maîtrise d'ouvrage;
- La supervision et le suivi des activités des différents consultants et prestataires.
- La bonne gestion du budget relatif au projet (en régie belge) y compris la gestion des contrats des experts de courte durée.

# 4.4 Comparaison entre les TDR et les réalisations

Activités	Erat	Periode // Resultats atteints	Parspactives	Observations
4.4.1.1.1 1- Activités liées à l'objectif spécifique 1 : Appui à la conception du dispositif de l'autorité béninoise de la sécurité sanitaire des aliments, la définition de ses organes et de leur mode de fonctionnement et l'évaluation de ses besoins matériels et financiers.	9	Continu depuis mars 2010 /  L Une première ébauche de la structuration est disponible	Sur base de l'organigramme proposé, apporter des améliorations en définissant clairement les organes responsables de l'évaluation/ gestion & communication sur les risques	- Continuer le lobbying & creer une synergie entre les structures de contrôle du MAEP et du MS (DHAB)
4.4.1.1.2 1.1/1.2 Proposition d'une structure en charge de la sécurité sanitaire des aliments ainsi que d'une articulation optimale entre l'AC et les directions techniques impliquées dans le contrôle → Mission d'expertise sur l'évaluation des risques sanitaires	R <sup>2</sup>	Mission court terme mission perlée evaluation des risques sanitaires Pierre GAVARD – janvier 2010 Rapport disponible et validé La jeté les bases de la réflexion pour insèrer l'ABSSA dans les attributions, organisations et fonctionnement du MAEP	Poursuivre la réflexion en continu jusqu'à la fin de l'appui Mettre en place les organes d'évaluation des risques;	- 10 jours ont été consommés sur la mission perlée du consultant (duree totale de 45 jours)
4.4.1.1.3 1.3 Proposition des textes réglementaires devant régir l'AC et élaboration d'une banque de données sur les textes réglementaires sur la sécurité sanitaire des aliments ♣ Rédaction des statuts juridiques de l'ABSSA	EC	**-(novembre 2010) TdR validés mission CT réalisé par deux juristes de l'AFSCA et un juriste béninois. Rapport provisoire disponible les bases de la réflexion pour abroger ou améliorer la loi 084 ont été discutées	Faire adopter un projet de loi portant création des établissements publics d'analyse de risques sanitaires et de contrôle.	pour ne pas bloquer la restructuration qui est entamé au MAEP élaborés provisoirement un décret pour creer l'Autorité conformément la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994

 $^2$ R = réalisé – EC = en cours de réalisation – NR = non réalisé FR = feuille de route



	TORRINGS.	1530	Barrota (Basnillain analuta	Darenantivia	Oheantations
4.4.1.1.4	1.4 Disponibilité des cahiers de charges des certifications	<u> </u>	<ul> <li>★ Travail en cours depuis janvier</li> <li>2010 avec l'expert spécialise en évaluation des risques et laboratoire (Pierre Gavard) – 4 missions (janvier, mars, août et septembre)</li> <li>★ Appui pour la construction du laboratoire</li> </ul>	Accompagner le laboratoire pour qu'il puisse certifier la conformité des produits béninois	- La certification à été prise en compte dans le cadre de la mission perlée de 45 jours. Depuis, 27 jours ont été consommés sur la mission perlée du consultant
4.4.1.1.5	1.5. Elaboration du plan d'action et définition des besoins d'appui pour la mise en œuvre de l'ABSSA	æ	Feuille de route validée en février 2010	Suvre la feuille de route pour rendre opérationnelle l'ABSSA	- Tenir compte du retard accusé dans la validation de l'organigramme du MAEP et de l'inventaire des services de contrôle du MAEP et du MS dans la mise en œuvre de la feuille de route.  Continuer l'inventaire jusqu'à l'operationnalisation effective de l'ABSSA.
4.4.1.1.6 du systë détermir prépare	4.1.1.6 2 Activités liées à l'objectif spécifique 2 : Inventaire du système de contrôle. Accompagnement du MAEP à déterminer et obtenir les informations nécessaires pour préparer les décisions				- L'activité 1.6 de la FR a été fusionnée avec l'activité 2.1. (inventaire) - à rectifier sur la FR
2.1 Missi réaliser l'il * Evalua matéria Evalua foncti	2.1 Mission d'expertise sur les politiques de contrôle pour réaliser l'inventaire des services de contrôle du MAEP  Evaluation des besoins matériels et financiers de l'ABSSA matérielles de l'ABSSA  Evaluation et analyse des ressources  Comparaison entre les besoins futurs et les ressources de fonctionnement actuelles		Juillet – août – septembre 2010  Missions d'inventaire des services de contrôle du MAEP et de la DHAB du MS – effectuées par le cabinet béninois WBT et par l'expert international Léonard Boschaert (AFSCA)  Rapports de missions disponibles avec l'inventaire des ressources matérielles et des besoins/ RH/ Besoins en Formation/ Instituts de formation disponibles / Besoins financiers identifiés	faites dans les différents rapports (tout spécialement celles du rapport consolidé de M. BOSSCHAERT et le rapport labo de Pierre GAVARD) L. Installer tous les services de contrôle dans un bâtiment aménagé à cet effet avec matériel informatique et connexion internet	d'identifier 694 personnes travaillant dans les services de contrôle du MAEP et 300 de la DHAB. Cependant ce personnel est constitué à 70% de contractuels de l'état (ACE) et pour 30% d'agents permanents de l'état (APE) (dont 95% en partance pour la retraite dans les 2 ans a venir. Or ces APE sont ceux

Activités	Ear	Păriorie / Resultats atteinis	Paispettives	Observations
		comprenant une analyse organisationnelle, fonctionnelle et institutionnelle du système de contrôle de sécurité sanitaire		parmi le personnel qui ont le plus d'expérience)
4.4.1.1.7 3. Activités liées à l'objectif spécifique 3 : Accompagnement du laboratoire central pour le contrôle de la SSA au processus d'accréditation selon la norme ISO 17025	<b>S</b>	Permanent depuis novembre 2009	Mettre en place une démarche qualité, renforcement de capacité du personnel, faire un volume d'analyse important, intégrer des réseaux d'inter comparaisons et solliciter un appui des PTF pour accompagner ce laboratoire jusqu'à l'accreditation	Si le laboratoire est mise en marche en 2011, il faut compter +/- 3ans pour l'accompagner jusqu'à l'accréditation à la norme ISO 17025;
4.4.1.1.8 3.1 Validation des statuts pour le fonctionnement du laboratoire central par décret et leur mise en application.		*** statuts validés par le conseil des ministres, ce qui confère au LC une autonomie dans le fonctionnement	Réunir le Conseil d'Administration avant le démarrage des activités. Par la suite se conformer à la périodicité inscrite dans les statuts.	Sous tutelle de l'ABSSA le LC doit rester autonome pour répondre au besoin des clients et des entreprises



Ohservations	Les enjeux du PSRSA sont ambitieux mais une mauvaise qualité d'intrants peut aller à l'encontre du but recherché en faisant augmenter les charges sans augmenter les rendements et ceci uniquement parce que la qualité des intrants n'est pas contrôlée.	Le LC reste l'un des gages de la réussite de l'approche filière prônée par le Bénın		Cette activité en cours sera continue durant toute l'opérationnalisation de l'ABSSA
Perspectives	Mettre en marche le laboratoire courant 2011, procèder à son	Il faut que le laboratoire soit opérationnel pour commencer à travailler sur cette activité		Former le personnel de l'ABSSA selon la nouvelle approche; Constituer le Fonds de Sécurité Sanitaire des Aliments;  Mettre en place le système de gestion des situations d'urgence
Pariode // Resultats atteints	**Lonstruction: Bâtiment à 2 niveaux  **Le niveau 1 est pratiquement achevé.  **Le tout le bâtiment est électrifié,  **Le nout le bâtiment est électrifié,  **Le nout le bâtiment est électrifié,  **Le matériels servant à faire les analyses physico-chimiques (pesticides, intrants agricoles, produits de mer et autres) sont disposés dans les salles;  **L'organigramme est élabore suite à une misson d'expertise perlée (Pierre Gavard – juillet 10)  **Le cadres de direction et personnel technique sont en cours de recrutement suite à un appel à candidature publié dans les journaux.			Continu depuis février 2010 Be Elaboration d'un plan de formation général pour tout le personnel de l'ABSSA
Eat		R R		S S
Adivires	3.2. Démarches en vue de l'achevement de la construction des bâtiments du laboratoire central conformément aux normes, et de l'installation des équipements  ♣ Etablissement d'un organigramme fonctionnel du laboratoire, l'identification et la nomination des cadres de la direction ainsi que leur formation en management, en assurance qualité et en techniques de gestion appliquées aux laboratoires.  Identification du personnel technique et la garantie de sa formation pour effectuer les analyses des denrées alimentaires	3.3. Déploiement de l'assistance technique pour conduire le laboratoire à l'accréditation à la norme ISO 17025  → Accompagnement dans la préparation à l'accréditation  → Diagnostic initial et plan d'action à court et moyen terme  La première étape sera un bilan de l'avancement du projet et un audit d'évaluation de la structure sur base du référentiel ISO 17025.	4.4.1.1.9 4. Activités liées à l'objectif spécifique 4 : Le transfert des compétences nécessaires en vue de l'animation du processus de mise en place de l'autorité compétente	4.1 Sensibilisation des inspecteurs et autres personnels impliqués dans la politique de contrôle et a l'importance du changement. Création d'une culture axée vers les résultats ou la recherche de performance est progressivement intégrée dans la philosophie de travail



Observations	- Sensibiliser le pouvoir public pour la prise en compte des profils lors des différentes nominations et/ou recrutements de l'équipe dirigeante de l'ABSSA		Il est pratiquement impossible pour le Bénin d'atteindre les objectifs du PSRSA à savoir : (i) la couverture des besoins alimentaires et nutritionnels de la population ; (ii) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du secleur	agricole et rural; (iii) l'amélioration de l'attractivité de l'activité agricole et du milieu rural. sans un laboratoire performant qui puisse faire des analyses et certifier la conformité des produits béninois et une
Parspactivas	du personnel de l'ABSSA en se servant de l'experience de l'AFSCA A continuer apres la mise en place du partenanat avec l'AFSCA		Continuer la concertation et veiller à ce que soient organisées régulièrement des réunions du GTT. Animer ces réunions  Sensibiliser les 2 PF sur l'importance de leurs rôles dans la mise en place de l'ABSSA	
Pěrřode // Risultats atteinis	♣ Profils de poste élabores uniquement pour le personnel de laboratoire.		Mise en place d'un « espace d'échanges et de communication » appelé Groupe Technique de Travail (GTT) pour le développement des capacités de tous les acteurs impliqués dans le contrôle sur les denrées alimentaires au Bénin.	Point Focal du MAEP : SGM/ Directeur Pêches Point Focal du MS : SGM/ Directrice DHAB
Efai	S		œ	S EC
Activities	4.2 Elaboration des profils de poste au niveau des entités, et développement des plans de carrière assortis de mesures de motivation	4.4.1.10 5. Activités liées à l'objectif spécifique 5 : Développement d'un cadre de partenariat entre l'ABSSA et les autres structures en charge de la politique de contrôle au Bénin et ailleurs. Renforcement de capacités des différentes organisations et institutions	4.4.1.1.11 5.1 Création d'un cadre de concertation rassemblant les différentes structures en charge du contrôle. Identification d'un point focal au sein du MAEP pour conduire le processus de mise en place de l'ABSSA. Stimuler le développement d'une dynamique d'échanges, de dialogue, de recherche de synergies et complémentarités facilitant la prise de décisions politiques en vue d'assurer la pérennité et la viabilité de l'ABSSA.	Préparation et Outillage du point focal pour conduire le processus de mise en place de l'AC  Définition des critères de choix pour établir le point focal  4.4.1.1.2  Proposition d'un projet de pérennisation de l'autorité compétente



Adityites	Etat	Parioda//Resultats attaints	Perspectives	Observations
Activités liées à l'objectif spécifique 5 : Développement d'un cadre de partenariat entre l'ABSSA et (Agence Fédérale (belge) pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire) l'AFSCA	EC	ransmise à l'AFSCA pour établir un partenariat entre les deux Agences août 2010.  L'Organisation d'un voyage d'études de délégations des Ministères MAEP/MS à Bruxelles sur invitation de l'Afsca (02 au 06 novembre 2010), pour prise de contact avec l'AFSCA et partage de leur experience ; définir les modalités de partenariat ABSSA/AFSCA et visiter un poste d'inspection frontalier relevant de la responsabilité de l'AFSCA. La visite permettra également de rencontrer la CTB, la DGCD et la Direction Générale Santé Consommateurs (DG Sanco) de la Commission	Faire profiter le Bénin de l'experience et de l'appui de l'AFSCA et d'autres agences (Agence Française de la Sécurité Sanitaire des Aliments-AFSSA) sur tout le processus de création et d'opérationnalisation de l'ABSSA.  Solliciter la poursuite de l'appui par la Belgique et/ou d'autres partenaires pour permettre une opérationnalisation de l'ABSSA et du laboratoire central.	Autorité Béninoise de la Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA) autonome pouvant assurer le contrôle de l'étable à la table, protèger le marche national et la santé des consommateurs, tout en sécurisant les investissements agricoles et en construisant un partenariat public/privé fort.

## 4.5 Analyse de la planification des activités

Dans la mise en œuvre annuelle du plan d'action, il est apparu clairement que la première hypothèse pour le succès de cette assistance technique dépend d'abord et avant tout de la gouvernance et des décisions politiques prises au sein des structures concernées par le contrôle et l'inspection au niveau du MAEP et des autres ministères. Un bon fonctionnement du Comité Technique de Pilotage et une transparence dans la circulation des informations, la prise en compte de l'intérêt supérieur du Bénin et de sa population au moment des choix et une bonne coordination entre les directions techniques du MAEP et d'autres structures concernées demeurent des facteurs déterminants dans l'atteinte des objectifs du projet.

La seconde hypothèse repose sur la réalisation effective de l'inventaire de ce qui existe réellement sur le territoire béninois en termes de politique de contrôle, de formation des inspecteurs. Elle est liée aussi à la notion d'analyse des risques sanitaires, d' autonomie financière et organisationnelle des services de contrôle du sommet à la base et de mise en place d'un laboratoire accrédité pouvant répondre aux besoins des clients et protéger le marché national et la santé des consommateurs. Ces conditions sont déterminantes pour assurer la pérennisation des investissements et nécessitent qu'on y accorde la plus grande attention. En effet, il s'agit là d'un ensemble de conditions difficiles à réunir à court terme, tout processus de transformation sociale étant lent.

La troisième hypothèse est liée aux changements majeurs qui pourraient affecter l'organigramme du MAEP (une chaîne de commandement directe de la politique de contrôle, du sommet à la base) et à l'environnement institutionnel (autonomie organisationnelle et financière etc.). Cette hypothèse serait la moins plausible mais mérite d'être soulevée.

Malgré les retards accusés dans la mise en œuvre de cette assistance technique, entre autres dus à:

- 1. la lenteur dans la validation du PSRSA et de l'organigramme fonctionnel par les autorités du MAEP;
- 2. La lenteur administrative dans le décaissement des fonds destinés à la construction du laboratoire central



3 la non validation du budget global des expertises spécialisées proposé par l'assistance technique de la CTB courant mois de mai 2010, et dont une seule parmi les expertises prioritaires listées dans le budget avait été validée, mais pas avant juillet (inventaire des services de contrôle). Rappelons que l'expertise sur l'évaluation des risques qui a eu lieu en janvier, mars et Août 2010 avait été mobilisée par la coopération Belge à travers un appel à candidature préalable à la prise de fonction de l'assistant technique.

Des résultats considérables ont cependant été obtenus aujourd'hui au vu des objectifs spécifiques de la mission:

- Insertion de l'ABSSA dans les attributions, organisations et fonctionnement (AOF) du MAEP en respectant les principes :
  - d'indépendance;
  - d'unicité de la chaîne de commandement.
- Réalisation de l'inventaire des services de contrôle du MAEP (DE, DP, DPQC, DAGRI, DANA) et du MS (DHAB);
- Réalisation d'une étude pour élaborer les statuts juridiques de l'ABSSA (loi et décret);
- Elaboration d'un plan de formation général pour tout le personnel de l'ABSSA;
- Adoption des statuts du laboratoire central par le Conseil des Ministres avec autonomie de gestion (conseil d'administration et comité scientifique). Aujourd'hui le premier étage de ce laboratoire est pratiquement achevé, le bâtiment est électrifié, les matériels servant à faire les analyses sur les pesticides et les intrants agricoles sont disposés dans les salles ; le personnel est en cours de recrutement suite à un appel à candidature publié dans les journaux.



## 5 BILAN DES FINANCES

# 5.1. Aperçu des dépenses par rapport au planning financier

Financial Planning of BEN 030 BO

ıme d'appui en expertise à l'Etat Béninois	2010Q4
Project Title: Programme	Fin Plan Version:

nd j Est. . % exec	00'00	0,00 ?%		0,00	703600 03600V			NEW ACTORITION					00'0								19 40%		
Est.enc 11 Proj ind Bal. 0 (		0,00			0,00			TANK STANKE		522,35	522,						,00 61,90				,19 747,19		
2011 Total to end		0 00'0	1000 CO		PAGE KATA		0 00'0	- Constitution	0 00'0			0.00	00'0 00'0								228,90 264,19		
40 T	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00.0			333								00'0	78,40 23		
0 50 0 33 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		00'0 0			ne san			2754427	00'0 0			33331	00'0								0 51,10		
Q1 Q1 Q		00'0 00'0			800000			1	0.00 0.00				0,00 0,00								53,60 45,80		
Balance 0		00'0			00'0		00'0		522,35	522,35	522,35	3322	00,0								1.240,28 5		1.240,28 5
TtY-1 B	00'0	00'0	00'0	000	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0										9,72 1		•
3udget 1	00'0	00'0	00.0	00'0	00'0	000	00'0	00'0	522,35	522,36	522,35	727,65	00'0	00'0	527,65	225,00	80,00	222,65	200,00	200,00	1,250,0	00'0	1.250,0
Fin Mode E		COGEST		COGEST		COGEST	COGEST	COGEST			REGIE			REGIE		REGIE	REGIE	REGIE		REGIE	REGIE	COGEST	TOTAL
Fin Plan Version : 2010Q4 Budget Version : FO3 Donor : DGD Currency : EUR Amount in 1000 EUR Status	01 Fonds non alloués	01 Fonds non alloués	01 Domaine/Secteur (nom)	01 Expertise	02 Appui à la création de l'ABSSA	01 Expert permanent en contrôle	02 Appui logistique et équipement	03 Expertises ponctuelles	C FONDS RESTANT A ALLOUER	01 Fonds restant à allouer	01 Fonds restant a allouer	D'ETUDES ET EXPERTISES	01 Domaines et secteurs	01 Expertises	02 Appui à la création de l'ABSSA	01 Expert permanent en contrôle	Appui logistique et equipement	03 Expertises ponctuelles	03 Appul à 10GO	Expert permanent a			
Fin Plan Vor Budget Ve Donor Currency Amount in	01 Fo	01 Fc	01 Do	01 Ex	02 Ap	9 9	02 A¢	03 EX	OFON	01 Fo	01 Fc		9 0	01 页	02 AE	04 D	02 AK	03 E	03 A E	<u>о</u>			



	.0.0.0		,o ,o .o
Est. % exec	%%		40% 2% 40%
Est.end Proj. Bal.	000		747,19 0,00 747,19
2011 to end	0,00		264,19 0,00 264,19
Total			228,90 0,00 228,90
<b>Q</b>	0,00		78,40 0,00 78,40
246/10% Q3	0,00		51,10 0,00 51,10
8	00,00		45,80 0,00 45,80
<b>Ծ</b>	0000		53,60 0,00 53,60
Balance	0,00		1.240,28 0,00 1.240,28
<u></u>		 	9,72 0,00 9,72
10	00'0		1.250,0 0,00 1.250,0
ii en expertise à l'État Béninois 2010Q4 FO3 DGD EUR Status Fin Mode Budoet	REGIE		REGIE COGEST TOTAL
Project Title: Programme d'appui en expertise à l'État Bénin Fin Plan Version:  Budget Version:  Donor:  EUR  Amount in 1000 EUR	<b>99 Conversion rate adjustment</b> 98 Conversion rate adjustment 99 Conversion rate adjustment		

Binemolel/Plejningcorbital/Voyovish/



Project Title : Programme d'appui en expertise à l'Etat Béninois

Year to month	31/12/2010 ss all closed transactions until the end date of the chosen closing
F3 Year	EUR Report includes all closed transactions until t
Budget Version :	Currency : YtM :

%	exec.	3%	%	%	%č	%	%	%	%	%	%	%0	%0	%	28%	%	%0	39%	62%	41%	15%	17%	%	17%
•	Balance	00.0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	522,349,99	522.349,99	522.349,99	521.337.57	0,01	0,01	321.337.,56	85.955,87	46.958,87	188.422,82	1.043.687,56	00'0	1.043.687,56
	Total	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	206.312,44	00'0	00'0	206.312,44	139.044,13	33.041,13	34.227,18	206.312,44	00'0	206.312,44
Expenses		000	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	0,00	0,00	00'0	000	00,0	0,00	96,588,30	0,00	0,00	196.588,30	129.319,99	33.041,13	34.227,18	196.588,30	0,00	96.588,30
ľΠ	2009											00'0	00'0	00'0	٦			9.724,14	9.724,14 1			9.724,14 1		9.724,14 196.588,30
	2008														0,00 9,724,14									
 + 0	3 2007														000 0									
Start	Amount 2006	0.00	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00.00	522,349,99	522.349,99	522.349,99	727.650.01 0.00	0,01	0,01	527,650,00	225:00,00	80.000,00	222.650,00	1.250.000,00	00.0	1.250.000,00
i E	Status Mode			COGES			COGES		COGES	COGES	COGES			REGIE			REGIE		REGIE	REGIE	REGIE	REGIE	COGEST	TOTAL
	Statu	A FONDS NON ALLOUES	01 Fonds non alloués	01 Fonds non alloués	B ETUDES / EXPERTISES	01 Domaine/Secteur (nom)	01 Expertise	02 Appui à la création de l'ABSSA	01 Expert permanent en contrôle	02 Appui logistique et équipement	03 Expertises nonctuelles	C.FONDS RESTANT A AULOUER	01 Fonds restant à allouer	01 Fonds restant a allouer	DIETUDES ET EXPERTISES	01 Domaines et secteurs	01 Expertises	02 Appui à la création de l'ABSSA	01 Expert permanent en contrôle	02 Appui logistique et équipement	03 Expertises ponctuelles			



MASHOSONIZED ON SHOUND IN 10 SOURCE MAN

Budget Version : F3

Currency:

Year to month

EUR 81/12/2010 Report includes all closed transactions until the end date of the chosen closing

Start to

%%%% %%%%**8** exec. % 200.00,00 0,00 0,00 0,00 Balance 200.00.00 0000 Total 0000 00.0 Expenses 2009 2008 2007 2006 200.00,00 0,00 0,00 0,00 Amount 200,00,00 REGIE COGEST REGIE Status Mode 98 Conversion rate adjustment 99 Conversion rate adjustment 99 Conversion rate adjustment 01 Expert permanent à 03 Appul a IOGO

:
00.00.00.00.00.00.00.00.00.00.00.00.00.
7

1.250.000,00 0,00 1.250.000,00

REGIE COGEST TOTAL



## 5.2. Analyse du planning financier

Le planning financier de l'année 2010 a été élaboré sur base du plan de travail validé par le comité de pilotage de la mission. Le faible taux d'exécution de 40% au 31 décembre 2010 est dû entre autres à :

Retard accusé par la non validation du budget global des expertises spécialisées proposé par le MAEP courant mois de mai 2010, et dont une seule parmi les expertises prioritaires listées dans le budget avait été validée, mais pas avant juillet (expertise relative a l'inventaire des services de contrôle).

Rappelons que l'expertise sur l'évaluation des risques qui a eu lieu en janvier, mars, Août et septembre 2010 avait été mobilisée par la coopération Belge à travers un appel à candidature préalable à la prise de fonction de l'assistant technique. Il est évident que pour augmenter le taux d'absorption des expertises avec obligation de résultat, il est indispensable de rendre plus souple la validation des budgets dans un programme tel que le PAEX qui en fin de compte est très mal connu des bénéficiaires.



## 6 APPRECIATION DES CRITERES DE SUIVI PAR EXPERTISE

Expertises		Appréciation		
	Efficience	Efficacité	Durabilité	Score
Evaluation des risques sanitaires	Première mission court terme supervisée dans le cadre de l'assistance technique, cette expertise a jeté les bases de la réflexion pour insérer l'ABSSA dans les attributions, organisations et fonctionnement du MAEP. Cette expertise a été efficiente parce qu'elle a permis d'élaborer la première ébauche de l'organigramme de l'ABSSA	L'appui conseil régulier de l'assistance technique aux partenaires, la mise en place d'un espace d'échange entre les structures de contrôle et le renforcement de capacité des inspecteurs ont permis d'avoir le résultat escompté	La bonne gouvernance et des décisions politiques prises au sein des structures concernées par le contrôle et l'inspection des denrées alimentaire au niveau du MAEP et des autres ministères	Satisfarsant
Appui au laboratoire central	Cette expertise a permis de relancer la construction du laboratoire arrêté depuis 2009 en proposant un planning de suivi des travaux validé par tous.	L'appui conseil régulier aux MAEP et aux entreprises en charge de la construction	Non Respect du payement des factures des entreprises par le MAEP	Satisfaisant
Inventaire des services de contrôle du MAEP et MS	l'efficience de cette expertise a permis d'identifier 694 personnes travaillant dans les services de contrôle du MAEP et 300 de la DHAB. Cependant ce personnel est constitué à 70% de contractuels de l'état (ACE) et pour 30% d'agents permanents de l'état (APE) (dont 95% en partance pour la retraite dans les 2 ans à venir. Or ces APE sont ceux parmi le personnel qui ont le plus d'expérience;	Aujourd'hui dans la base de données du MAEP est disponible l'inventaire des ressources matérielles et des besoins/ RH/ Besoins en Formation/ Instituts de formation, bref une analyse organisationnelle, fonctionnelle et institutionnelle du système de contrôle de sécurité sanitaire	La bonne gouvernance et des décisions politiques prises au sein des structures concernées par le contrôle et l'inspection des denrées alimentaire au niveau du MAEP et des autres ministères pour la mise en œuvre des recommandations	Satisfaisant
Rédaction des statuts juridiques	La présente expertise a permis d'l'élaborer un avant projet de loi et un décret portant création, attribution et fonctionnement de l'ABSSA	un lobbying permanent de l'assistance technique aux partenaires et l'organisation régulière des réunions du groupe de travail ont été des conditions indispensables pour réaliser ce travail.	l'inadéquation de certains textes réglementaires par rapport aux activités de contrôle; la faiblesse du dialogue secteur public/secteur privé/ association de consommateur/ société civile.	Satisfaisant



## 7 MESURES ET RECOMMANDATIONS PAR EXPERTISE

## 7.1 Dysfonctionnement

## 7.2 Recommandations

Voir les mesures et recommandations des expertises dans le tableau comparatif des tdr's et des réalisations annuelles au point.

## 8 NOUVEAU PLANNING

## 8.0. Planning prévisionnel des activités depuis le démarrage de la mission d'expertise

PLA	nning Previsionn	el des agi	IVITES APPULAU LABORATOIRE O	MAEP POUR LA CREATION DE L ABSSA ET DU ENTRAL
	Domaine d'expertise reghergné			Planning mission
χ.		Total/H/J	Pariode indicative	Observations
1	Evaluation des risques sanitaires		4 missions:	Mission perlée de 45 jours Travail en cours depuis janvier 2010 avec l'expert spécialisé en évaluation des risques et laboratoire (Pierre Gavard) – 4 missions.
2	Appui au laboratoire central	Mission perlée de 45 jours	janvier, mars, août et septembre 2010	L'appui au laboratoire continu en 2011
3	Inventaire des services de contrôle du MAEP		Août septembre	Réalisée en septembre 2010 Impossible de créer l'ABSSA sans connaître l'état des lieux. Cette étude
	et MS	45 jours	2010	pourrait être améliorée dans l'avenir.
4	Rédaction des statuts juridiques	70 jours	Janvier 2011	Réalisée en janvier 2011 en attente du rapport final et du projet de décret portant création de l'ABSSA
5	Formation générale pour les inspecteurs en charge du contrôle sur les denrées alimentaires	6 mois	Avril 2011 permanent	Il est indispensable de commencer le renforcement de capacité général des personnels de contrôle pour faciliter la transition des agents de contrôle vers l'ABSSA
6		15		
	Un spécialiste en épidémio- surveillance collecte de données sanitaires			
7	Un spécialiste de mise en place d'un système d'Alerte Rapide	7		Pour rappel, dans la feuille de route élaborée par la mission et validée par les autorités béninoises il a été clairement souligné que la philosophie de l'intervention serait basée sur une approche participative, sur des
8	Un informaticien spécialiste dans la mise en place de banques de données en SSA.	21	Mai	valeurs de complémentarité, d'appropriation locale et de durabilité Les tdr's étant validés par les partenaires, la majeure partie des expertises identifiées (du N°5 au 24) pourront être mise en œuvre en 2011
9	Inspecteur Produits animaux	15		
10	Inspecteur Santé animale	15		
11	Inspecteur Aliments pour animaux	7		



PL	anning previsionn	el des acti	IVITES APPULAU LABORATOIRE C	MAEP POUR LA GREATION DE LABSSA ET DU ENTRAL
	Domaine d'expertise regherahé			Planning mission
N°		Total H/J	Période indicative	Observations
12	Inspecteur Produits halieutiques	7		
13	Inspecteur Sécurité sanitaire des végétaux et produits végétaux	15		
14	Inspecteur Import export	7		
15	Inspecteur Agréments de médicaments vétérinaires	7		
16	Inspecteur Contaminants et résidus de médicaments	7		
17	Inspecteur Agréments de produits phytosanitaires	7		
18	Inspecteur Contaminants et résidus de produits phytosanitaires	7		
19	Inspecteur Denrées alimentaires	7		
20	Audit à blanc de laboratoires	5	Mai	
21	Amendes administratives	7		
22	Gestion de crises	15		
23	Un spécialiste en épidémio- surveillance collecte de données sanitaires	15	Avril	
24	Logo		Avril	

## 8.1. Planning des activités de l'année 2011

	P	anning de	s Expe	rtises		
	Domaine d'expertise recherché	Catégories Experts		Nombre Hijo prévu	nur total	Planning mission
N°		Nombre d'experts	coutij	Total HA	Tickets d'avion	
1	Formation générale pour les inspecteurs en charge du contrôle sur les denrées alimentaires			6 mois		Avril permanent
2	Laboratoire			Mission perlée		Mars avril
3	Un spécialiste en épidémio-surveillance collecte de données sanitaires	1		15		Mai
4	Un spécialiste de mise en place d'un système d'Alerte Rapide	1		7		Juin
5	Un informaticien spécialiste dans la mise en place de banques de données en SSA.	1		21		Mai
6	Inspecteur Produits animaux	1		15		
7	Inspecteur Santé animale	1		15		
8	Inspecteur Aliments pour animaux	1		7		
9	Inspecteur Produits halieutiques	- 1		7		
10	Inspecteur Sécurité sanitaire des végétaux et produits végétaux	1		15		
11	Inspecteur Import export	1		7		
12	Inspecteur Agréments de médicaments vétérinaires			7		
13	Inspecteur Contaminants et résidus de médicaments	1		7		
14	Inspecteur Agréments de produits phytosanitaires	1		7		
15	Inspecteur Contaminants et résidus de produits phytosanitaires	1		7		
16	Inspecteur Denrées alimentaires	1		7		
17	Audit à blanc de laboratoires	1		5		Mai
40	Amendes administratives	1		7		
18 19	Gestion de crises	1		15		Juin
20	Logo					Avril



## 8.2. Planning financier de l'année 2011

d'appui en expertise à l'Etat Béninois	2011Q41
ect Title : <b>Programme</b>	Fin Plan Version:

2011Q41	FO3	DGD	EUR
Fin Plan Version :	Budget Version :	Donor .	Currency :

Amount in 1000 FILE										2	Est.end	<b>1</b>
אטם טי	Status Gin Mode Budget	•	T. > 1	a concled	3	3	3	5	[040]	2012 to ond		EST.
A FONDS NON ALLOUES	Signis IIII Mode Dudger	0	0	Dalaile 0	, ,	0	3	و <del>ب</del>	0 0	0		o exec. ?%
01 Fonds non alloués			00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	%
01 Fonds non alloues	COGEST		00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	000	000	00'0	00'0	%
B ETUDES / EXPERTISES			00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	000	00'0	000	00'0	3%
01 Domaine/Secteur (nom)			00'0	00'0	00'0	0.00	00'0	0.00	0.00	0,00	0.00	366
01 Expertise	COGEST		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	%
02 Appui à la création de l'ACSSA			00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	%
31 Expert permanent en contrôle	COGEST		00'0	00'0	0.00	00'0	00'0	000	000	00'0	00'0	3%
02 Appui logistique et équipement	COGEST		00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,0	%
03 Expertises ponctuelles	COGEST		00.0	0.00	00.0	0.00	00.0	0.00	000	00.0	00.0	%
C FONDS RESTANT A ALLOUER			00'0	522,35	00:0	000	000	000	000	0.00	522.35	<b>%</b> 0
01 Fonds restant à allouer		522,36	0,00	522,35							522,35	%0
01 Fonds restant à allouer	REGIE		0,00	522,35	A CONTRACTOR OF THE PROPERTY O						522,35	%0
D'ETUDES ET EXPERTISES			223,95	503,70	165,87	122,09		92,20	173.58	30,12	00'0	<b>100%</b>
01 Domaines et secteurs			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	_	0,00	0,00	00'0	%
01 Expertises	REGIE		0,00	0,0	00'0	0,00	_		0,00	0,00	00'0	%
la création de l'ABSSA			223,95	303,70	115,87	70,09			273,58	30,12	00'0	100%
ermanent en contrôle	REGIE		153,30	71,70	29,13	34,39			71,70	00'0	00'0	100%
jistique et équipement	REGIE		36,42	43,58	6,74	5,7			23,88	19,70	00'0	100%
es ponctuelles	REGIE		34,23	188,42	80,00	30,00	_		178,00	10,42	00'0	100%
03 Appui à l'OGOLD			0,00	200,00	50,00	52,00	_		200,002	0,00	00'0	100%
01 Expert permanent à	REGIE		00'0	200,00	50,00	52,00	_		200,002	0,00	00'0	100%
	REGIE		223,95	1.026,05	165,87	122,09			173,58	30,12	522,35	28%
	COGEST		0,00	0,00	0,00	0,00	_		0,00	0,00	00'0	%
	TOTAL		223,95	1.026,05	165,87	122,09			173,58	30,12	522,35	28%



Project Title: <b>Programme d'appui en expertise à l'État Béninois</b> Fin Plan Version : <b>2011Q1</b> Budget Version : <b>FO3</b> Donor · DGD Currency · EUR	i en expertise à l'État Béninois 2011Q1 FO3 DGD EUR												
Amount in 1000 EUR		!									end	Ëst.	
99 Conversion rate adjustment	Status Fin Mode Budget		T <del>t</del> Y-1	Balance 0	<b>်</b>	ි 0 8	် ဗ	<b>Q</b> - ○	Total 0	to end	Bal.	% <b>exec.</b> ?%	
98 Conversion rate adjustment 99 Conversion rate adjustment	REGIE COGEST	00'0 00'0	0,00	00,00	00,00 00,0	00,00	00,00	00,00	00,00	00,00	00'0	% %	
	REGIE COGEST	1.250,0 223,95 1.026,05 165,87 122,09 93,42 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	23,95 1 0,00	026,05	165,87 0,00	122,09 0,00	93,42 (0,00	92,20 473,58 0,00 0,00	73,58	30,12 0,00	522,35 0,00	58% ?%	
	TOTAL	1.250,0 2	23,95 1	.026,05	165,87	122,09	93,42 (	32,20 4	73,58	30,12	522,35	28%	

## 9 MESURES ET RECOMMANDATIONS GENERALES

## 9.1. Dysfonctionnements constatés dans la gestion du Fonds.

L'approche de validation du budget à mettre à la disposition du projet retenu constitue un handicap par rapport à la mise en œuvre rapide des expertises retenues. A chaque expertise, la nécessité d'obtenir l'aval du comité paritaire ne favorise pas une proactivité qui garantisse la réponse rapide que requiert l'appui institutionnel.

## 9.2. Recommandations pour améliorer la gestion et la pertinence du Fonds

- 1. Proposition : L'idéal serait de faire valider les termes de référence par le comité et de demander ensuite aux candidats une proposition d'offre financière.
- 2 Expliquer clairement dans le contexte des termes de référence élaborés le but exact du Fonds. C'est à dire inclure dans le contexte de toutes les études commanditées sur financement du PAEX, un paragraphe commun détaillant les conditions d'utilisation du Fonds



## 10. CONCLUSIONS

L'assistance technique mise en place par la Belgique est destinée à appuyer la création et l'opérationnalisation de deux organes d'importance fondamentale dans la mise en œuvre de l'approche filière prônée dans le plan stratégique de relance du secteur agricole. Il s'agit d'une part de l'Autorité Béninoise pour la Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA) et d'autre part du Laboratoire Central (LCSSA)<sup>3</sup>.

Aujourd'hui au vu de la volonté politique, le MAEP a positionné sur son budget de fonctionnement 2011 la somme de sept cents cinquante million de francs (750.000.000FCFA) CFA) représentant le budget de fonctionnement de ces deux structures.

A travers l'ABSSA qui disposera au total d'un effectif total de 695 membres de personnel en charge du contrôle du MAEP en collaboration avec les 300 que compte la direction de l'hygiène et de l'assainissement de base (DHAB) du Ministère de la santé, le Bénin bénéficiera de l'une des structures pouvant agir au niveau de toute la chaine des filières agricoles (production, transformation et commercialisation sans oublier la protection du consommateur).

L'ABSSA se caractérise par une organisation décentralisée et déconcentrée sur tout le territoire national (départements, régions, communes, villages). Elle pourra facilement créer une synergie entre tous les programmes bénino-belge et ceux des PTFs évoluant dans différents domaines (agriculture, santé, décentralisation) avec des perspectives de sécurisation des investissements qui se font dans le domaine agricole et de promotion d'un partenariat public/privé durable.

Cependant, il reste à réaliser d'importantes actions en vue de rendre effectivement opérationnels l'ABSSA et le laboratoire central, dont entres autres :

- La mise au point des statuts de l'ABSSA et définir clairement les synergies pouvant exister entre elle et les autres structures de Contrôle;
- La formation du personnel de l'ABSSA selon la nouvelle approche
- La mise à jour de la réglementation béninoise en matière de contrôle sur les denrées alimentaires;

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> La construction et l'équipement de laboratoire va couter aux contribuables béninois la somme de 3.506.214767.000 FCFA

- L'élaboration d'un plan d'action consensuel de la sécurité sanitaire des aliments.
- L'établissement d'un partenariat entre l'Agence Fédérale Belge pour la Sécurité de la Chaine Alimentaire (AFSCA) et la future autorité Béninoise en création (ABSSA);
- L'installation de tous les services de contrôle dans un bâtiment aménagé à cet effet avec matériel informatique et connexion internet;
- La mise en place des organes d'évaluation des risques ;
- La mise en place du système de gestion des situations d'urgence;
- La constitution du Fonds de Sécurité Sanitaire des Aliments ;
- La mise en fonction du laboratoire en 2011;
- La formation des techniciens de laboratoire
- L'accompagnement du Laboratoire dans la démarche vers l'accréditation à la norme ISO 17025.

## 10.1. Recommandations générales

En ce qui concerne le PAEX, il est souhaitable que la mise en œuvre repose sur des modalités qui facilitent la mise en place des ressources allouées au projet retenu par les deux Parties belge et béninoise.

Pour ce qui est de l'assistance technique pour la création de l'ABSSA, les recommandations à formuler à l'égard des différents acteurs impliqués sont de trois types :

### 1. A l'égard des autorités du MAEP :

- a Maintien de la volonté politique pour atteindre les objectifs impartis, en s'investissant dans des actions de contrôle et de monitoring des activités inscrites dans la feuille de route, dont elles s'approprient en continu le pilotage et le suivi.
- b. Disponibilité permanente des principaux acteurs identifiés comme responsables, facilitateurs et bénéficiaires des différentes activités inscrites dans la feuille de



- route, tant pour acquérir des connaissances et compétences pour exercer pleinement leurs missions que pour divulguer une culture de la performance visant l'atteinte de résultats durables au niveau de toute la chaîne de commandement.
- c. Identification un local pour abriter le personnel de l'ABSSA au niveau central et appui à l'équipement afin de créer une synergie de travail entre les différents services de contrôle de l'ABSSA.
- d Sensibilisation des Directeurs des CERPA et des CECPA afin qu'ils facilitent la transition des agents de contrôle vers l'ABSSA (au début, faute d'alternative et de moyens, les inspecteurs de l'ABSSA seront logés dans les CERPA et CECPA mais ils resteront sous tutelles du Directeur de l'ABSSA).
- e. Elaboration dans la synergie et la complémentarité avec les autres ministères d'un plan stratégique consensuel de SSA avec des propositions de réorganisation au-delà du MAEP.
- f. Recrutement ou nomination du directeur de l'ABSSA pour assurer la prise en charge des différentes restructurations en cours et aider à finaliser la mise en place des différentes structures organisationnelles en vue d'une opérationnalisation réussie ;
- g. Prise en compte des profils de poste élaborés par l'assistance technique pour le recrutement des responsables de l'ABSSA.
- h. Acquisition du matériel complémentaire pour le personnel de l'ABSSA (matériel roulant informatique, connexion internet).

## 2. A l'égard des Autorités du Ministère de la Santé (MS) :

- a. Maintien de la volonté politique aux côtés du MAEP pour atteindre les résultats escomptés et construire une véritable politique sanitaire intégrée pour le Bénin.
- b. Préservation des synergies entre l'ABSSA et la DHAB.
- c. Sauvegarde en collaboration étroite avec le MAEP des intérêts des consommateurs et maintien d'un dialogue franc et structuré avec les différentes associations de consommateurs dans l'intérêt général de tous.
- d. Présence effective et régulière aux différentes réunions et activités de l'ABSSA.



e Une collaboration efficace entre le MAEP, le MS et les autres ministères pour élaborer un plan stratégique consensuel de SSA.

## 3. A l'égard de la Coopération Belge et des PTFs évoluant dans le domaine agricole:

- a. Appui continu à la mise en œuvre et au suivi de la feuille de route.
- b. Acquisition du matériel complémentaire pour le personnel de l'ABSSA (matériel informatique, connexion internet).
- c. Expression d'un engagement commun vis-à-vis de l'atteinte des objectifs visés.
- d. Engagement aux côtés de la CTB à appuyer le MAEP pour rendre opérationnels l'ABSSA et le laboratoire central.
- e Promotion des synergies et complémentarités entre l'ABSSA et les différents programmes et interventions appuyant et visant l'amélioration de la sécurité sanitaire des aliments (FAO SDTF127, OMS, UE...).
- f. Renforcement des structures de contrôle pour une plus grande protection de la production des entreprises et la construction d'un partenariat public/privé fort.
- g. Appui au laboratoire central dans la démarche vers l'accréditation à la norme ISO 17025.
- h Appui au MAEP pour une harmonie des compétences des inspecteurs et autres cadres des directions techniques en charge du contrôle de la sécurité alimentaire.
- Appui à la vulgarisation et à la diffusion des arrêtés du MAEP 074, 075, 122, 123,
   133 du MAEP qui donnent un cadre législatif béninois définissant les critères des structures de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments.
- j. Appui aux différentes structures évoluant dans le domaine de la SSA (MAEP, MS, ministère de l'industrie et du commerce) pour l'élaboration d'un plan stratégique consensuel de Sécurité Sanitaire des Aliments au Bénin.



## 11. ANNEXES